

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatrième jour du mois de juillet en l'an deux mille dix-sept, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 30 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
 Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS (ÈRE) :
 Gratien Tardif
 Jean-Pierre Ducruc
 Michel Routhier
 Guy Boucher

Absent(e) : Catherine Marquis
 Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 3 citoyens.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 06 juin 2017
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Publication des avis publics
 - Programme À pied, à vélo, ville active – Acceptation du rapport
 - Demande de cession d'une partie du lot 3 591 639
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
- 5) Voirie
 - Réfection rue du Bateau
 - Honoraires professionnels n° 7 (EnGlobe Corp.)
 - Réfection rue Laflamme
 - Mandat contrôle qualitatif des matériaux (EnGlobe Corp.)
 - Rue du Bateau
 - Clôture - Contrat de gré à gré
 - Secteur rural
 - Honoraires professionnels n° 1 (EnGlobe Corp.)
 - Rapiéçage mécanique des voies de circulation
 - Acceptation des travaux et paiement
- 6) Hygiène du milieu
 - Assainissement des eaux usées
 - Honoraires professionnels n° 3 (WSP Canada inc.)
 - Usine d'eau potable à Saint-Édouard
 - Soumission(s) – Variateur de vitesses
 - Financement
 - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
 - Bilan, sommaire, état de la situation et plan d'action
 - Adoption

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

7) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

- Dépôt du procès-verbal de la séance du 13 juin 2017

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Dossier Claude Lemay, lot 3 591 386

Groupe DDM

- Nominations – M. Frédéric Bilodeau et M. Louis-Mathieu Fréchette

Second projet de règlement n° 565-2017 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (Modification article 1.6.72, ajout articles 12.2.1.6.9 et 14.4.1 ainsi que l'agrandissement de la zone 19-H à même la zone 14-I)

- Assemblée publique
- Adoption
- Avis de motion

Second projet de règlement n° 566-2017 aux fins de modifier le Règlement de lotissement n° 390-2007 (Modification article 4.1.3)

- Assemblée publique
- Adoption
- Avis de motion

8) Loisirs et culture

- Engagement de Mme Cynthia Morin, assistante temporaire au préposé des activités de la polyvalente

Terrain de jeux

- Engagement d'une animatrice
- Engagement d'un aide-animateur

Pavillon de services

- Décompte progressif n° 7 Définitif (C.J. Picard inc.)

Optimisation de l'abri permanent

- Décompte progressif n° 7 Définitif (C.J. Picard inc.)

Parcs municipaux

- Décompte progressif n° 1 (C.J. Picard inc.)

9) Varia

Comité d'embellissement

- Nomination d'une secrétaire
- Dépôt d'un procès-verbal
- Financement – Dépenses supplémentaires

Office municipal d'habitation de Sainte-Croix

- Budget supplémentaire 2017
- Regroupement des Offices municipaux d'habitation
- Mandat de deux administrateurs

Fédération québécoise des municipalités

- Demande d'appui – Projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada

MRC de Lotbinière

- Cours d'eau secondaire du Ruisseau Barbin

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

186-2017 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

187-2017 PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 06 JUIN 2017

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 06 juin 2017 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

188-2017 COMPTES À PAYER

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE JUIN 2017

SALAIRES BRUTS DU 28 MAI AU 24 JUIN 2017	MAIRE & CONSEILLERS	19 844.43
	ADMINISTRATION (DIRECTION, LOISIRS & TRAVAUX PUBLICS)	13 632.05
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIÈRES, POMPIERS, MACHOIRS DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, URBANISME, COM. EMB., CONCIERGERIE, T/JEUX, COORDONNATEUR LOISIRS, MAINTENANCE T/JEUX, FÊTE NATIONALE & POLYVALENTE	38 701.71
	AVANTAGES SOCIAUX	7 583.85
	SOUS-TOTAL	79 762.04

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE JUIN 2017

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	79 762.04

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2017 – RATIFICATION

AREO-FEU LTEE	4 471.38	
222000650 PIÈCES & ACCESSOIRES- INCENDIE	4 471.38	HABITS DE PROTECTION (2)
ASSOCIATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	3 500.00	
270291959 DONS & SUBV. ASS. (ALCS) OBNL	3 500.00	APPUI FINANCIER 2017
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	258.50	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	258.50	REMISE MAI 2017
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE	50 000.00	
270130959 PART. FINANC. - DEFICIT C/CULT	50 000.00	PARTICIPATION FINANCIÈRE 2017
COMPASS MINERALS CANADA CORP.	5 601.44	
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	5 601.44	SEL ADOUCISSEUR
CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.	500.00	
5513600000 DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	500.00	REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
DELL CANADA INC	124.16	
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	124.16	TAMBOUR IMPRIMANTE
ECOLE SEC. PAMPHILE-LE MAY	2 051.15	
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	2 051.15	PLANTES COM. EMBELLISSEMENT
FLEETCOR CANADA MASTERCARD	995.24	
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	88.75	ESSENCE SAVANA
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	53.50	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	89.06	ESSENCE SILVERADO
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	56.50	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	101.75	ESSENCE SAVANA
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	20.50	DIESEL KUBOTA
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	44.50	DIESEL KUBOTA

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	107.00	ESSENCE SAVANA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	45.00	ESSENCE PELOUSE
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	38.35	DIESEL KUBOTA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	24.00	ESSENCE COMPACTEUR
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	36.00	ESSENCE PELOUSE
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	53.02	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	101.25	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	76.03	ESSENCE SILVERADO
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	70.01	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-9.98	ESCOMPTE ULTRAMAR
HYDRO-QUEBEC		6 082.67	
259000681	ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	468.41	SERVICE AVRIL & MAI 2017
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 298.26	SERVICE MAI 2017
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	151.36	SERVICE MAI 2017
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 749.94	SERVICE MAI 2017
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 376.05	SERVICE MAI 2017
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	38.65	SERVICE MAI 2017
INFO PAGE INCENDIE		55.93	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	55.93	SERVICE JUIN 2017
INFO PAGE P/RÉPONDANTS		15.99	
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	15.99	SERVICE JUIN 2017
INTERFAS EN FIDUCIE		2 098.51	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	2 098.51	POLICE NO 48842 JUIN 2017
LES ENTREPRISES D. AUBIN & FILS		2 338.07	
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	103.92	PELOUSE 2017 1/5
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	65.32	PELOUSE 2017 1/5
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	1 407.28	PELOUSE 2017 1/5
241301522	ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	59.38	PELOUSE 2017 1/5
222001522	ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	51.96	PELOUSE 2017 1/5
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	38.60	PELOUSE 2017 1/5
241400522	ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	31.17	PELOUSE 2017 1/5
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	400.81	PELOUSE 2017 1/5
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	74.23	PELOUSE 2017 1/5
241200522	ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	22.27	PELOUSE 2017 1/5
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	83.13	PELOUSE 2017 1/5
M.R.C. DE LOTBINIERE		30 028.74	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 824.62	QUOTE-PART 2017 ÉVALUATION 6/12
270290951	QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE	4 743.00	QUOTE-PART 2017 ACT. CULT. 6/12
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	3 044.06	QUOTE-PART 2017 ADMINISTRATION 3/4
249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES SEPT	7 621.88	QUOTE PART 2017 GESTION BOUES 2/4
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 795.18	QUOTE-PART 2017 ENF. SANITAIRE 6/12
MICHAEL DEMERS ET CYNTHIA MORIN		500.00	
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	500.00	REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		13 522.81	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 021.25	REMISE MAI 2017
5513825000	RQAP A PAYER	643.87	REMISE MAI 2017
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	2 132.49	REMISE MAI 2017
5513850000	R.R.Q. A PAYER	4 484.68	REMISE MAI 2017
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	300.00	REMISE MAI 2017
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	4 940.52	REMISE MAI 2017
MINISTRE DES FINANCES		122 833.00	
221000441	SERVICES - SURETE DU QUEBEC	122 833.00	SERVICE 2017 1/2
MINISTRE DES FINANCES - PERMIS RÉUNION		264.00	
270151447	ACT. TOURNOI DE BALLE	264.00	PERMIS DE RÉUNION
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		16.06	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	6.88	BORDURE
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	9.18	PILE
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		5 502.24	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 463.50	REMISE MAI 2017
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	315.00	REMISE MAI 2017
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	3 723.74	REMISE MAI 2017
TELUS COMMUNICATIONS INC.		793.50	
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.37	SERVICE JUIN 2017
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.37	SERVICE JUIN 2017
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	72.96	SERVICE JUIN 2017
261000331	TELEPHONE-URBANISME	85.22	SERVICE JUIN 2017
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	215.96	SERVICE JUIN 2017
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	292.62	SERVICE JUIN 2017
TELUS MOBILITE		187.27	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.53	SERVICE JUIN 2017
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	58.02	SERVICE JUIN 2017
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	59.19	SERVICE JUIN 2017
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	23.00	SERVICE JUIN 2017
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.53	SERVICE JUIN 2017
VIDÉOTRON LTÉE		201.10	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.38	SERVICE JUILLET 2017
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	41.38	SERVICE JUILLET 2017
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.36	SERVICE JUILLET 2017
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	76.98	SERVICE JUILLET 2017

Paiement : 251 941.76

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

COMPTES À PAYER DE JUIN 2017

ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	25 756.70		
241301521 ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	340.33	AJUSTEMENT VANNE DE CONTRÔLE U/STE-CROIX	
241200521 ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	340.32	AJUSTEMENT VANNE DE CONTRÔLE U/ST-ÉDOUARD	
241200521 ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	172.46	PIÈCE POUR POMPE DE PUIITS # 2	
241200521 ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	24 903.59	MODERNISATION DES ADOUCISSEURS	
ATELIER GENYTECH INC.	344.55		
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	344.55	ENTRETIEN CAMION # 411	
BIBBY STE-CROIX INC.	4 782.19		
233000512 LOCATION SITE DEPOT A NEIGE	4 782.19	LOCATION SITE DÉPÔT À NEIGE	
BIONEST	827.31		
261000419 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	827.31	ENTRETIEN TERTIAIRE (16 CÔTE BOULEAUX, 43 CÔTE VERTE & 6710 MARIE-VICTORIN) PAYÉ PAR CONTRIBUABLES	
BUROPLUS ST-EX	572.03		
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	410.85	FOURNITURES DE BUREAU	
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	60.25	FOURNITURES DE BUREAU	
270150670 PAPETERIE - LOISIRS	100.93	FOURNITURES DE BUREAU	
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE	50 000.00		
270130959 PART. FINANC. - DEFICIT C/CULT	50 000.00	PARTICIPATION FINANCIÈRE 2017	
DÉFI JEUNESSE QUÉBEC INC.	50.00		
211000310 DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	50.00	SOUPER BÉNÉFICE 2017 (MAIRE)	
DEL DEGAN, MASSÉ & ASSOCIÉS INC.	4 498.65		
261000419 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	4 498.65	SERVICE D'URBANISME DU 2 AU 21 JUIN 2017	
DENEIGEMENT LAURIER INC.	1 795.91		
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 795.91	NIVERLER LES RANGS	
DESROCHERS, ALICE	87.63		
270230670 ACHATS DE VOLUMES	87.63	ACHATS VOLUMES	
DICOM EXPRESS	10.40		
241500322 FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	10.40	FRAIS TRANSPORT (TRAITEMENT D'ODEURS)	
DISTNET INC.	1 058.36		
241500521 ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	1 058.36	ÉGOUT ABRI TERRAIN DES LOISIRS	
DRAINA-SOL 2008 INC.	379.42		
2304051721 RECONST. PONCEAU S/RURAL	379.42	RÉPARATION PONCEAU RANG PETIT-VILLAGE	
DUBUC FRANCE	177.31		
213000310 DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	177.31	FRAIS DE DÉPLACEMENT AVRIL & JUIN 2017	
ECO VERDURE	3 060.57		
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	399.48	AÉRATION T/BALLE 1/1	
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	872.97	AÉRATION T/SOCCER ÉCLAIRÉ 1/1	
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	781.78	AÉRATION T/MINI-SOCCER (2) 1/1	
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	195.63	ENGRAIS GRANULAIRE T/BALLE 2/3	
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	427.70	ENGRAIS GRANULAIRE T/SOCCER ÉCLAIRÉ 2/3	
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	383.01	ENGRAIS GRANULAIRE T/MINI-SOCCER (2) 2/3	
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.	2 746.18		
241500521 ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	296.64	TRAVAUX ÉGOUT ABRI PERMANENT	
2303000722 POSTE INC- ENTR & AMELIORATION	750.79	TRAVAUX AGRANDISSEMENT CASERNE INC.	
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	372.52	TRAVAUX AGRANDISSEMENT CASERNE INC.	
2304090721 IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	312.73	TRAVAUX ENSEIGNE BIENVENUE CÔTÉ OUEST	
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	593.27	BRIS D' AQUEDUC RUE LAFLAMME	
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	98.88	DRAIN T/SOCCER	
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	98.88	PIERRE	
241500521 ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	222.47	TRAVAUX COIN RUES LEGENDRE & LES SAULES	
EXCAVATION ST-ANTOINE 1985 INC.	206.96		
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	206.96	TERRE	
FAUTEUX CHARLES	82.67		
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	82.67	BOYAUX (1) CAMION 711	
FEDERATION QUEBECOISE DES	75.65		
213000322 FRAIS DE MESSAGERIES	12.53	FRAIS DE TRANSPORT	
232000322 FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	16.14	FRAIS DE TRANSPORT	
241200322 FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	35.68	FRAIS DE TRANSPORT	
2304032721 RÉFECTION RUE LAFLAMME	11.30	FRAIS DE TRANSPORT	
FILTECH INC.	327.05		
241400526 MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	327.05	FILTRE POUR TRAITEMENT D'ODEURS DÉGRILLEUR	
FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN	6 639.68		
292148840 PONCEAU RG 2 ET 3 INT 507-2013	666.57	INTÉRÊTS RÉGL. 507-2013	
292147840 R. LAURIER MOULIN INT 506-2013	3 021.48	INTÉRÊTS RÉGL. 506-2013	
292145840 HON PRO RUE LAURIER - 485-2012	720.20	INTÉRÊTS RÉGL. 485-2012	
292142840 RELAIS TOUR& PARVIS - 455-2011	1 510.23	INTÉRÊTS RÉGL. 455-2011	
292146840 RÉF. PONC. RG 3 INT- 493-2012	721.20	INTÉRÊTS RÉGL. 493-2012	
FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE	467.30		
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	467.30	PLANTES COM. EMBELLISSEMENT	
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	32.00		
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	32.00	AVIS DE MUTATION	
FORTIER 2000 LTEE	5 695.57		
2304051721 RECONST. PONCEAU S/RURAL	8 543.87	MORTIER PONCEAU RANG PETIT-VILLAGE	
2304051721 RECONST. PONCEAU S/RURAL	-2 848.30	CRÉDIT PONCEAU RANG PETIT-VILLAGE	
FRANÇOIS VARIN, ARCHITECTE-CONSEIL	2 989.35		
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	2 989.35	CONCEPT AMÉNAGEMENT RUE PRINCIPALE 2/2	

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	15 640.56
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	7 243.03 SERVICE MAI 2017
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	8 397.53 SERVICE MAI 2017
GENERATRICE DRUMMOND	1 803.30
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	1 803.30 REMPLACER RÉGULATEUR DE VOLTAGE
GROUPE CASTONGUAY INC.	1 208.44
270150516 LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J	269.04 BRANCHEMENT TEMPORAIRE T/SOCCER
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	939.40 RACCORDER ÉCLAIRAGE T/PÉTANQUE
GROUPE ULTIMA INC.	678.00
219000420 ASSURANCES	678.00 ASSURANCE PAVILLON & ABRI
HYDRO-QUEBEC	1 602.43
232000681 ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	338.71 SERVICE MAI & JUIN 2017
270121681 ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	125.39 SERVICE MAI & JUIN 2017
241400681 ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	435.51 SERVICE MAI & JUIN 2017
270120681 ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	702.82 SERVICE JUIN 2017
IMPRESSIONS MULTI-IMAGES	1 260.65
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	1 260.65 CHANDAILS & IMPRESSION CHANDAILS T/JEUX
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	178.21
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	178.21 ENVELOPPES
JEAN-PIERRE DUCRUC	96.30
211000310 DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	96.30 FRAIS DE DÉPLACEMENT JUIN 2017
LA JARDINERIE F. FORTIER INC.	321.46
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	308.77 FLEURS COM. EMBELLISSEMENT
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	12.69 FLEURS COM. EMBELLISSEMENT
LABORATOIRES ENVIRONEX	229.15
241200411 ANALYSE DE L'EAU	186.38 ANALYSE D'EAU
241400411 ANALYSE DES EAUX USÉES	42.77 ANALYSE D'EAU
LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS	34.54
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	34.54 MODIFICATION FILET DE SOCCER
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.	543.83
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	118.42 PIERRE POUR RÉSERVE
2304090721 IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	224.20 AMÉNAGEMENT ENSEIGNE DE BIENVENUE CÔTÉ OUEST
2303000722 POSTE INC- ENTR & AMELIORATION	201.21 AGRANDISSEMENT CASERNE INC.
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	13 910.09
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	504.29 BRIS D'AQUEDUC RUE LAFLAMME
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	3 360.15 BALAYAGE DES RUES
2304051721 RECONST. PONCEAU S/RURAL	10 045.65 RECONSTRUCTION PONCEAU RANG PETIT-VILLAGE
LES MAGASINS KORVETTE LTEE	77.48
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	4.59 AIMANT POUR BOÎTE DE SERVICE
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	25.82 PAPETERIE
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	39.03 PAPETERIE
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	8.04 ENVELOPPES
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	102.74
270230670 ACHATS DE VOLUMES	48.24 ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	54.50 ACHATS VOLUMES
M.R.C. DE LOTBINIERE	881.88
219000499 AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	881.88 FRAIS VENTE POUR TAXES LOT 3 591 722
MAGNUS	205.52
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	205.52 POLYMÈRE
MATHIEU BEAURIVAGE ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE	532.39
2303000722 POSTE INC- ENTR & AMELIORATION	532.39 CERTIFICAT PIQUETAGE AGRANDISSEMENT CASERNE INC.
MILOT, STEPHANE	242.48
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	171.85 REMPLACER LAMPADAIRE CÔTE DU NORD
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	31.03 MACHINE À TRACER
232000310 FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	39.60 FRAIS DE DÉPLACEMENT MAI & JUIN 2017
NORA BYRNE	356.25
270195447 SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	356.25 COURS DE YOGA RETRAITÉ 2/2
NORMAND COTE, ENTR. ELEC. INC.	254.86
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	254.86 PIÈCES & ACCESSOIRES FLUORESCENTS T/LOISIRS
NOVICOM 2000 INC.	74.33
223100526 ENTR. - MACH./ OUTILL./ EQUIP.	74.33 BASE POUR CHARGEUR P/RÉPONDANTS
OBV DU CHÊNE	1 110.33
261000419 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	1 110.33 MANDAT RAPPPORT HISTORIQUE COURS D'EAU SECONDAIRE RUISSEAU BARBIN
PHARMACIE STE-CROIX INC.	126.38
259000660 PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	10.34 ACHATS DIVERS
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	58.62 CARTOUCHE D'ENCRE
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	47.10 CARTOUCHE D'ENCRE
259000660 PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	5.16 PRODUITS D'ENTRETIEN
259000660 PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	5.16 PRODUITS D'ENTRETIEN
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS	1 963.98
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	14.94 CIMENT
241500521 ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	13.24 LAME COUTEAU
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	24.12 RACLOIR
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	25.27 POLYTHÈNE (BOÎTE À FLEURS)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	57.81 PEINTURE POUR MARQUAGE
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	22.97 ACCOUPLEUR REMORQUE
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	20.19 PEINTURE POUR MARQUAGE
2308050725 MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	-119.57 CRÉDIT LOCATION PERÇEUSE & MÈCHES
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	38.68 MANCHON, MAMELON GALV. & TUILLES (BOÎTE À FLEURS)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	163.72	CHLORURE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 163.63	ASPHALTE
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	63.21	DEVIDOIR POUR CHARIOT
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	168.47	ROULETTES POUR CHARIOT
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	24.88	MARETTE & AMPOULES
2303000722	POSTE INC- ENTR & AMELIORATION	29.87	ROULEAU DRAIN AGRANDISSEMENT CASERNE INC.
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	167.85	BOTTES INC.
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	36.56	BOULONS, ÉCROUS, RONDELLE & BOIS
270170959	PART. FIN. COMITE FETE ST-JEAN	9.18	MÊCHE & PENTURE
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	21.32	RUBAN
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	9.64	MANCHONS
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	11.45	TUILES (BOÎTE À FLEURS)
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	-3.45	ROBINET & CRÉDIT ROBINET
RAY-CAR		1 709.10	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	378.87	PIERRE CONCASSÉE (RÉSERVE)
2304051721	RECONST. PONCEAU S/RURAL	1 330.23	PIERRE PONCEAU RANG PETIT-VILLAGE
REAL HUOT INC.		108.37	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	52.98	GRILLES
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	55.39	GRILLES
REMORQUAGE ÉTIENNE DELISLE		175.00	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	175.00	REMORQUAGE CAMION GMC INC.
SERRES LAMBERT ENR.		5 589.22	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	5 589.22	PLANTES COM. EMBELLISSEMENT
STE-CROIX SPORTS INC.		57.43	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	57.43	VESTES (5) INC.
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		102.54	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	66.60	EAU INC.
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	35.94	CAFÉ C/COM.
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS		25.00	
232000494	COTISATION & ABONNEMENT VOIRIE	25.00	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.		682.95	
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	97.73	INSPECTION COMPLÈTE SYSTÈME D'ALARME
241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	68.99	INSPECTION COMPLÈTE SYSTÈME D'ALARME
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	97.73	INSPECTION COMPLÈTE SYSTÈME D'ALARME
241301521	ENT. & REP.- S/POMP. STE-CROIX	68.99	INSPECTION COMPLÈTE SYSTÈME D'ALARME
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	120.72	INSPECTION COMPLÈTE SYSTÈME D'ALARME
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	228.79	INSPECTION COMPLÈTE SYSTÈME D'ALARME
TELU COMMUNICATIONS INC.		115.07	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	115.07	SERVICE JUIN 2017
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.		4 197.88	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	4 197.88	POMPES DOSEUSES CHLORE

Païement : 168 861.58

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 07-2017

189-2017

PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

ATTENDU QU'il est requis selon l'article 431 du Code municipal du Québec de fixer la publication des avis publics à deux endroits différents sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Croix par résolution;

ATTENDU QU'il est requis de modifier les endroits de publication desdits avis;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de nommer les deux endroits de publication, soit l'hôtel de ville de Sainte-Croix et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc..

La présente résolution abroge toute résolution antérieure.

190-2017

PROGRAMME À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE – ACCEPTATION DU RAPPORT

ATTENDU le dépôt du rapport daté de mai 2017 du plan de déplacement secteur nord de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE ledit rapport a été présenté au conseil municipal;

II est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter le rapport du plan de déplacement secteur nord de la MRC de Lotbinière réalisé dans le cadre du programme À pied, à vélo, ville active.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

191-2017

DEMANDE DE CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 3 591 639

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix possède le terrain du lot numéro 3 591 639 de la rue Laflamme;

ATTENDU la demande de M. Guy Martineau et de Mme Céline Olivier datée du 08 juin 2017 à l'effet de prendre possession d'une partie dudit lot pour le montant de 5 000 \$, incluant les taxes, soit 483 m² selon le plan de M. Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, sous la minute 5584;

ATTENDU QUE les acheteurs s'engagent à payer les frais et honoraires de l'acte de vente, de sa publication et des copies pour les parties et les créanciers hypothécaires, les frais d'arpenteur et autres frais requis;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter de vendre une partie du lot numéro 3 591 639 pour un montant de 5 000 \$, taxes incluses.

QUE Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer le contrat de vente.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

192-2017

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE JUIN 2017

SALAIRES BRUTS DU 28 MAI AU 24 JUIN 2017	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT	3 158.90
	AVANTAGES SOCIAUX	719.70
	SOUS-TOTAL	3 878.60

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE JUIN 2017

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	3 878.60

COMPTES PAYÉS DE JUIN 2017 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	53.00	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	53.00	REMISE MAI 2017
CIMCO REFRIGERATION	4 837.16	
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	4 837.16	ENTRETIEN VALVES SYSTÈMES 2 & 4, VALVE DE RETENUE SYSTÈME 3
INTERFAS EN FIDUCIE	340.58	
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	340.58	POLICE NO 48842 JUIN 2017
LES ENTREPRISES D. AUBIN ET FILS	124.69	
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	124.69	PELOUSE 2017 1/5
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 309.53	
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	1 350.52	REMISE MAI 2017
5513850000 R.R.Q. A PAYER	1 255.12	REMISE MAI 2017
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	329.16	REMISE MAI 2017
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	213.28	REMISE MAI 2017
5513820000 RQAP A PAYER	161.45	REMISE MAI 2017
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 368.47	
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	374.24	REMISE MAI 2017
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	994.23	REMISE MAI 2017
TELU COMMUNICATIONS INC.	356.47	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	356.47	SERVICE JUIN 2017
TELU MOBILITÉ	58.02	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE JUIN 2017

Paiement : 10 447.92

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

COMPTES À PAYER DE JUIN 2017

CIMCO REFRIGERATION	1 513.89	
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	1 513.89	ENTRETIEN VALVES SYSTÈMES 2 & 4, VALVE DE RETENUE SYSTÈME # 3
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.	2 919.22	
2308604725 M. O. ÉQUI. GLISSADE PARC JGF	197.76	AMÉNAGEMENT CLÔTURE POUR GLISSADE
2308201721 IMM. ENT. PARC J-G-FOURNIER	1 831.55	AMÉNAGEMENT JEUX D'EAU
2308201721 IMM. ENT. PARC J-G-FOURNIER	593.27	AMÉNAGEMENT JEUX D'EAU
2308603725 MACH OUT ÉQU PARC J-G-FOURNIER	296.64	AMÉNAGEMENT CIRCUIT D'ENTRAÎNEMENT
GROUPE CASTONGUAY INC.	421.93	
2308201721 IMM. ENT. PARC J-G-FOURNIER	421.93	AMÉNAGEMENT JEUX D'EAU
HYDRO-QUEBEC	1 506.93	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	1 506.93	SERVICE JUIN 2017
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.	3 787.76	
2308201721 IMM. ENT. PARC J-G-FOURNIER	591.60	AMÉNAGEMENT JEUX D'EAU
2308604725 M. O. ÉQUI. GLISSADE PARC JGF	459.90	AMÉNAGEMENT CLÔTURE POUR GLISSADE
2308201721 IMM. ENT. PARC J-G-FOURNIER	2 736.26	AMÉNAGEMENT JEUX D'EAU
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	1 195.74	
2308201721 IMM. ENT. PARC J-G-FOURNIER	1 195.74	AMÉNAGEMENT JEUX D'EAU
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX	15 568.00	
270145421 ASSURANCES	15 568.00	ASSURANCE MMQ 2017
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	9.47	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	9.47	VALVE POUR DOUCHE
PROTECTION INCENDIE PC	175.28	
270161526 ENT.-EQUIP. SECUR. & INCENDIE	175.28	INSPECTION ANNUELLE
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC	119.57	
2308603725 MACH OUT ÉQU PARC J-G-FOURNIER	119.57	AMÉNAGEMENT JEU DE CÂBLE
ROBERT BOILEAU INC.	2 686.97	
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	2 686.97	CADRE DE BUT, FILETS, BOBINE CORDE, DESSUS DE BANDE, PIÈCES & ACCESSOIRES

Paiement : 29 904.76

VOIRIE

RÉFECTION RUE DU BATEAU

193-2017

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 7 (ENGLLOBE CORP.)

ATTENDU la résolution numéro 073-2017;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à EnGlobe Corp. la somme de 6 266,14 \$, concernant la réalisation d'une étude géotechnique et une étude environnementale phase 1 relativement au projet de réfection de la rue du Bateau, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 900226868 datée 15 juin 2017.

RÉFECTION RUE LAFLAMME

194-2017

MANDAT CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX (ENGLLOBE CORP.)

ATTENDU l'offre de service de la firme EnGlobe Corp. datée du 19 janvier 2016 concernant le contrôle qualitatif des matériaux relativement au projet de réfection de la rue Laflamme pour un montant budgétaire de 5 885,44 \$, en sus des taxes;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater la firme EnGlobe Corp., à procéder au contrôle qualitatif des matériaux selon l'offre présentée.

RUE DU BATEAU

195-2017

CLÔTURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

➤ Clôture Alpha inc. 8 577,14 \$

Le prix inclut toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Clôture Alpha inc. pour le prix de 8 577,14 \$ incluant toutes taxes, pour l'achat d'une clôture, selon la soumission présentée.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

SECTEUR RURAL

196-2017

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (ENGLOBE CORP.)

ATTENDU la résolution numéro 068-2017;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à EnGlobe Corp., la somme de 7 818,30 \$ pour la réalisation d'un plan d'intervention en chaussées sur un total de 23.0 km de routes rurales de la municipalité, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 900227973 datée du 22 juin 2017.

RAPIÉCAGE MÉCANIQUE DES VOIES DE CIRCULATION

197-2017

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter les travaux de rapiécage mécanique des voies de circulation, selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 74 529,06 \$ à Pavage Lagacé et Frères inc., telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 3654 datée du 27 juin 2016, aux termes du contrat intervenu entre les parties le 20 avril 2017.

Une subvention au montant de 10 000 \$ à recevoir du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relativement au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal sera applicable à ce projet.

HYGIÈNE DU MILIEU

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

198-2017

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 3 (WSP CANADA INC.)

ATTENDU la résolution numéro 238-2015;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à WSP Canada inc. la somme de 9 303,78 \$ relativement à l'élaboration du concept et rapport d'ingénierie conceptuelle concernant le projet d'assainissement des eaux usées, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 0653852 datée du 14 juin 2017.

USINE D'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

199-2017

SOUSSION(S) – VARIATEUR DE VITESSE

Une (1) soumission reçue :

➤ CWA mécanique de procédé 9 734,00 \$

Le prix indiqué exclut toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accorder le contrat d'achat à CWA mécanique de procédé pour un montant forfaitaire de 9 734,00 \$, taxes en sus, pour l'achat et l'installation d'un variateur de vitesse en remplacement de la carte électronique de démarrage à l'usine d'eau potable à Saint-Édouard, selon la soumission présentée.

200-2017

FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 199-2017 relativement à l'achat et l'installation d'un variateur de vitesse en remplacement de la carte électronique de démarrage à l'usine d'eau potable à Saint-Édouard;

ATTENDU QUE pour payer ladite réparation, un financement net de ± 10 219,48 \$ est requis pour procéder;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'autoriser d'affecter à cette dépense une somme correspondante de ± 10 219,48 \$ du poste budgétaire 59-13177-000 « surplus affecté eau/égout urbain » au poste budgétaire 03-51001-000 « surplus affecté entretien aqueduc ».

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

BILAN, SOMMAIRE, ÉTAT DE LA SITUATION ET PLAN D'ACTION

201-2017

ADOPTION

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande que soit complété à chaque année un rapport relativement à l'usage de l'eau potable de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable relativement à l'identification, au bilan sommaire, à l'état de la situation et du plan d'action de l'année 2016;

ATTENDU QUE le conseil municipal mettra en place les mesures incitatives et de sensibilisation indiquées au présent rapport;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter ledit rapport et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2017

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 13 juin 2017.

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

202-2017

DOSSIER CLAUDE LEMAY, LOT 3 591 386

ATTENDU la demande de M. Claude Lemay auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour que celle-ci accorde un usage résidentiel pour le lot 3 591 386;

ATTENDU QUE le terrain a été décontaminé (Rapport en date du 11 janvier 2012);

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme en vigueur n'exige pas de superficie minimale pour construire une résidence sur un lot déjà loti pourvu que les marges de recul soient respectées;

ATTENDU QU'un permis de construction pour une résidence ne sera délivré que si le propriétaire respecte toutes les dispositions requises pour l'émission du permis d'installation septique;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'espaces appropriés ailleurs sur le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

II est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de confirmer que la demande de M. Claude Lemay auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est conforme à la réglementation municipale.

GROUPE DDM

203-2017

NOMINATIONS – M. FRÉDÉRIC BILODEAU ET M. LOUIS-MATHIEU FRÉCHETTE

ATTENDU les résolutions numéros 264-2013, 278-2014 et 080-2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est requis de nommer les personnes responsables de l'émission des permis et certificats ainsi que tout autre règlement afférent;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de nommer monsieur Frédéric Bilodeau, urbaniste, et monsieur Louis-Mathieu Fréchette, directeur en urbanisme et aménagement du territoire, pour les fonctions suivantes :

- Responsable de l'application des règlements d'urbanisme, de la gestion et de la délivrance des permis et certificats selon les lois et règlements en vigueur;
- Responsable de toute autre tâche reliée à la fonction.

La présente résolution annule la résolution numéro 278-2014.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N^o 565-2017 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 389-2007 (MODIFICATION ARTICLE 1.6.72, AJOUT ARTICLES 12.2.1.6.9 ET 14.4.1 AINSI QUE L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 19-H À MÊME LA ZONE 14-I

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 565-2017. Messieurs Jacques Gauthier et Jean-Pierre Ducruc expliquent le projet.

204-2017

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le dix-septième jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière a adopté le règlement 271-2016 dans le but de modifier le schéma d'aménagement et de développement régional le dixième jour d'août 2016;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Modifier l'article 1.6.72 concernant la définition d'une éolienne
- Ajouter l'article 12.2.1.6.9 concernant les enseignes temporaires
- Ajouter l'article 14.4.1 concernant les composteurs à carcasses d'animaux
- Modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone 19-H à même la zone 14-I

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour du mois de juin 2017, le projet de règlement numéro 565-2017 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour de juillet 2017 sur le projet de règlement numéro 565-2017 portant sur les sujets mentionnés en titre;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL est ordonné et statué par ce second projet de règlement de ce conseil portant le numéro 565-2017 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

QUE le second projet de règlement numéro 565-2017 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet règlement numéro 565-2016 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Gratien Tardif, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 565-2017.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À :

- Modifier l'article 1.6.72 concernant la définition d'une éolienne
- Ajouter l'article 12.2.1.6.9 concernant les enseignes temporaires
- Ajouter l'article 14.4.1 concernant les composteurs à carcasses d'animaux
- Modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone 19-H à même la zone 14-I

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

SECOND ROJET DE RÈGLEMENT N^O 566-2017 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N^O 390-2007 (MODIFICATION ARTICLE 4.1.3)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 566-2017. Messieurs Jacques Gauthier et Jean-Pierre Ducruc expliquent le projet.

205-2017

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de lotissement portant le numéro 390-2007 fut adopté le dix-septième jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 390-2007 de façon à :

- Modifier l'article 4.1.3 concernant les normes minimales régissant les lots non desservis et partiellement desservis

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour du mois de juin 2017, le projet de règlement numéro 566-2017 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour de juillet 2017 sur le projet de règlement numéro 566-2017 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

IL est ordonné et statué par ce second projet de règlement de ce conseil portant le numéro 566-2017 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

QUE le second projet de règlement numéro 566-2017 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet règlement numéro 566-2016 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Gratien Tardif, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 566-2017.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT » DE FAÇON À :

- Modifier l'article 4.1.3 concernant les normes minimales régissant les lots non desservis et partiellement desservis

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

LOISIRS ET CULTURE

206-2017

ENGAGEMENT DE MME CYNTHIA MORIN, ASSISTANTE TEMPORAIRE AU PRÉPOSÉ DES ACTIVITÉS DE LA POLYVALENTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix offre des activités pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'engager Mme Cynthia Morin de Sainte-Croix pour agir à titre d'assistante temporaire au préposé des activités pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May.

Début de l'emploi : 03 juin 2017

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

Monsieur Michel Routhier se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 05 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (petite-fille).

TERRAIN DE JEUX

207-2017

ENGAGEMENT D'UNE ANIMATRICE

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'engager la personne suivante à titre d'animatrice du terrain de jeux 2017 sous la supervision de la directrice des loisirs et de la culture :

➤ Mme Olivia Routhier Lemay

Durée de l'emploi : Du 26 juin au 11 août 2017 (7 semaines X ± 35 heures / moyenne / semaine), en sus de toutes autres formations et préparations d'activités.

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

Monsieur Michel Routhier revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 06 heures.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

208-2017

ENGAGEMENT D'UN AIDE-ANIMATEUR

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'engager la personne suivante à titre d'aide-animateur au service de garde, lors de sorties spéciales et au besoin pour le terrain de jeux 2017 sous la supervision de la directrice des loisirs et de la culture :

➤ M. Xavier Demers

Durée de l'emploi : Du 26 juin au 11 août 2017 (7 semaines X ± 20 heures / moyenne / semaine), en sus de toutes autres formations et préparations d'activités.

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

PAVILLON DE SERVICES

209-2017

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 7 DÉFINITIF (C.J. PICARD INC.)

ATTENDU la résolution numéro 203-2016;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à C.J. Picard inc., la somme de 35 626,83 \$ relativement aux travaux de construction du pavillon de services, telle que plus amplement détaillée à la recommandation de Monique Brunet, architecte, datée du 16 juin 2017.

OPTIMISATION DE L'ABRI PERMANENT

210-2017

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 7 DÉFINITIF (C.J. PICARD INC.)

ATTENDU la résolution numéro 203-2016;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de payer à C.J. Picard inc., la somme de 22 504,83 \$ relativement à l'optimisation de l'abri permanent, telle que plus amplement détaillée à la recommandation de Monique Brunet, architecte, datée du 16 juin 2017.

PARCS MUNICIPAUX

211-2017

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (C.J. PICARD INC.)

ATTENDU la résolution numéro 078-2017;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à C.J. Picard inc., la somme de 13 370,70 \$ relativement aux travaux de construction d'un belvédère, selon la recommandation du directeur des travaux publics et telle que plus amplement détaillée à la demande de paiement datée du 23 juin 2017.

VARIA

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

212-2017

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de nommer madame France Mainville, membre du comité d'embellissement pour agir à titre de secrétaire pour l'année en cours, en remplacement de Mme Louise Garneau.

D'adresser nos sincères remerciements à Mme Louise Garneau pour le travail accompli à titre de secrétaire tout au cours de ces années.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL

Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière d'un procès-verbal du comité d'embellissement de Sainte-Croix tel que présenté, soit :

- 23 mai 2017

213-2017

FINANCEMENT – DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU QUE des dépenses sont requises pour les enseignes de bienvenue et les bacs à fleurs déposés à la rue Principale par le comité d'embellissement;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses supplémentaires sont en sus de l'enveloppe budgétaire initiale autorisée au poste 02 69000 959 (participation/ville/village fleuris);

ATTENDU QUE pour payer lesdites dépenses, un financement net de ± 1 200 \$ est requis pour procéder;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'autoriser d'affecter à cette dépense une somme correspondante de ± 1 200 \$ du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 03-41100-000 « surplus accumulé non affecté général ».

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-CROIX

214-2017

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017

ATTENDU les travaux de réfection des garde-corps, des stationnements, des toitures et de la réalisation des plans d'évacuation des immeubles;

ATTENDU le rapport d'approbation du budget 2017 de la Société d'habitation du Québec daté du 20 juin 2017;

ATTENDU QU'un budget supplémentaire de 20 696,00 \$ est requis;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter le budget supplémentaire requis de 20 696,00 \$, lequel sera résorbé à raison de 90 % par la S.H.Q., et 10 % par la municipalité, soit 2 070,00 \$.

215-2017

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION

ATTENDU QUE Le projet de loi no 83, sanctionné le 10 juin 2016, est venu modifier la Loi sur la Société d'habitation du Québec et que les offices d'habitation sont concernés;

ATTENDU QUE le gouvernement pourra par décret constituer un office régional d'habitation ou un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices existants, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU QUE les offices d'habitation du réseau peuvent formuler des projets de regroupements auprès du gouvernement;

ATTENDU QU'à la suite de discussions intervenues entre les représentants des offices municipaux d'habitation et des municipalités concernées sur le territoire de la MRC de Lotbinière, il a été convenu que les offices municipaux d'habitation de la MRC de Lotbinière souhaitent qu'ils soient regroupés en deux nouvelles structures administratives;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-de-Tilly, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix, l'Office municipal d'habitation de Saint-Édouard-de-Lotbinière et l'Office municipal d'habitation de Lotbinière ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Saint-Antoine-de-Tilly, de Sainte-Croix, de Saint-Édouard-de-Lotbinière et de Lotbinière un projet d'entente de regroupement des quatre offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par Guy Boucher, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-de-Tilly, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Édouard-de-Lotbinière et de l'Office municipal d'habitation de Lotbinière suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

216-2017

MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS

ATTENDU QU'il est prévu le regroupement des offices municipaux d'habitation des municipalités de Saint-Antoine-de-Tilly, de Sainte-Croix, de Saint-Édouard-de-Lotbinière et de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix doit mandater deux représentants qui siégeront à titre d'administrateurs au conseil d'administration provisoire du futur office municipal d'habitation créé suite au regroupement;

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement que le conseil mandate M. Jacques Gauthier, maire, et M. Guy Boucher, conseiller, pour la municipalité de Sainte-Croix à titre d'administrateurs du futur office municipal d'habitation créé suite au regroupement de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-de-Tilly, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Édouard-de-Lotbinière et de l'Office municipal d'habitation de Lotbinière.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

217-2017

DEMANDE D'APPUI – PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015 a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

CONSIDÉRANT QUE le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie en vue d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

CONSIDÉRANT QUE l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT QUE TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline;

CONSIDÉRANT QUE le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

CONSIDÉRANT QUE le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pieds un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;

DE s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline;

D'exiger la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

MRC DE LOTBINIÈRE

218-2017

COURS D'EAU SECONDAIRE DU RUISSEAU BARBIN

ATTENDU QUE la loi sur les compétences municipales (LCM) confère à la MRC de Lotbinière la responsabilité de la gestion des cours d'eau de son territoire;

ATTENDU QUE le cours d'eau secondaire du Ruisseau Barbin (cours d'eau tributaire innommé) qui traverse le parc Jean-Guy Fournier est actuellement considéré comme un cours d'eau réglementé;

ATTENDU QUE le tracé de ce cours d'eau secondaire du Ruisseau Barbin a été grandement modifié à plusieurs reprises au cours des dernières années suite à des interventions anthropiques;

ATTENDU QUE ce cours d'eau secondaire du Ruisseau Barbin présente un débit intermittent;

ATTENDU QUE la superficie de son bassin-versant est de l'ordre de 40 ha;

II est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de demander à la MRC de Lotbinière de considérer ce cours d'eau secondaire du Ruisseau Barbin comme un fossé de drainage et de ne plus le classer comme un cours d'eau réglementé.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

219-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 19 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.